

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du Vendredi 10 novembre 2023

**Présents** : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET, Yoann BERNARD

**Excusé** : 0

**Absent** : 0

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

### **1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2023.**

Aucune objection n'ayant été apportée, **le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.**

### **2 – Approbation de l'état d'assiette des coupes 2024 (Délibérations 46-11-2023)**

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une délibération pour approuver l'état d'assiettes des coupes prévues par ONF pour 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération**

### **3 – Repas des anciens**

Le Maire, Serge GARDIEN, propose au Conseil Municipal d'offrir comme l'année dernière un repas de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans, résidents principaux et secondaires de la Commune. La date est fixée au 20 janvier 2024. En effet il ne reste plus de disponibilité avant les fêtes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

### **4 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le Maire, Serge GARDIEN, informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire pour chaque Commune de faire un Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan sera élaboré par le Maire avec un service de Groupama Predict Service.

Ce plan permet de se préparer préalablement à une crise déclenchée par un risque, en se formant pour pouvoir faire face à tous les événements qui nous menacent (tempêtes, inondations, accidents routiers ...) et pour pouvoir secourir et accompagner les personnes en cas de catastrophes.

### **5 – Prise de la compétence de l'eau et de l'assainissement par la CCPA**

Le Maire, Serge GARDIEN expose qu'à partir de 2026 la Commune perdra la compétence de la gestion de l'eau et l'assainissement au profit de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain. Un comité de pilotage a été créé pour organiser ce passage de compétence à partir de janvier 2024. Ce transfert obligatoire est prévu par la loi « NOTRE » du 3 août 2018. Concernant les inquiétudes relatives à l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement,

## Compte rendu du conseil municipal

### Séance du Vendredi 10 novembre 2023

l'harmonisation des prix et des modes de gestions ne sera pas immédiat, et si augmentation, elle sera étalée dans le temps.

#### **6 – Subvention exceptionnelle (délibération 47-11-2023)**

Catastrophes : inondations du Pas de Calais

Les Sapeurs-pompiers Humanitaires du GSCF (Groupe de Secours Catastrophes Français) lancent d'urgence un appel à subventions concernant l'ensemble des Communes de France, suite à un manque d'équipement face à toutes les catastrophes naturelles et humaines (inondations, tempêtes, séismes, ouragans, attentats)

Une subvention de 500 euros est proposée pour ces pompiers volontaires qui peuvent nous soutenir si demain nous sommes aussi impactés par une catastrophe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.**

#### **Points d'informations divers :**

Avancement des travaux en cours

- La cuisine de la salle des fêtes est terminée
- Les toilettes du « Gorgin » sont en cours
- Illuminations pour les fêtes par l'entreprise BABOLAT (idem aux années précédentes)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN